LA LETTRE du CHABOT

Assemblée Générale 2012

Ne pas craindre d'être à contre courant,

c'est une des forces de notre engagement. Souvent à contre courant donc, mais présents sur le terrain et dans les lieux de concertation. Aussi, quand tous crient à la création de nouvelles réserves d'eau en haute montagne ou dans le piedmont, pour, soi-disant, « anticiper » les changements climatiques, nous en appelons à une gestion sage et sobre de la ressource, à changer nos comportements et oser d'autres types de développement. C'est possible, en agriculture comme partout dans nos vies quotidiennes.

Au fil des ans, notre association a su apprendre, par l'échange et par l'écoute, elle a construit sa réflexion. En participant au plus grand nombre possible d'instances consultatives nous avons cherché à infléchir, communiquer, le plus fort possible, pour transmettre nos craintes mais aussi pour faire passer nos propositions.

De grands projets sont en route et nous ne pouvons rester sans voix, sans donner notre avis, à plus forte raison s'il est… à contre courant !

Rapport d'activité

1 – Réunionite ou concertation : 2011 fut un grand cru

Beaucoup, vraiment beaucoup de réunions cette année. Ce qui n'est pas pour autant synonyme de grandes avancées mais traduit l'obligation d'inclure la « protection de l'environnement » dans toute réflexion sur le développement ... Alors, par où commencer ?

1 – 1 La révision du Schéma Départemental des Carrières (SDC09) :

Nous l'attendions depuis longtemps cette révision, dans le droit fil de nos actions pour s'opposer à la prolifération des gravières en Basse Ariège. Sur notre demande, le Préfet nous a nommé dans les groupes de travail ; mais pas dans l'instance décisionnelle où le CEA siège seul comme représentant des associations de protection de l'environnement. Notre opposition au précédent schéma départemental reposait sur la part trop belle faite aux extractions de granulats alluvionnaires (concentrés sur la basse plaine de l'Ariège) avec toutes les cascades de conséquences sur les milieux associés (aquatiques, nappes, Naturas…).

Les chiffres sont éloquents :

- la production autorisée sur le département passe de 1,4 à 4,2 millions de tonnes de matériaux en 3 ans, dont 80% de graves alluvionnaires, et elle est concentrée sur un territoire a vocation essentiellement agricole, la Basse Ariège.
- sur les 4,2 millions de tonnes de matériaux extraits, 3 millions sont destinés à l'exportation hors département et notre département est en passe de devenir le principal fournisseur de graves alluvionnaires de Midi-Pyrénées (et au delà).

Dans ce contexte, nos positions d'une vision plus sage et moins gourmande de matériaux et d'espaces prennent tout leur sens et infléchissent le discours ambiant. Aussi les élus locaux et les représentants du monde agricole au sein des commissions s'associent pour l'instant aux propositions des associations de protection de l'environnement, Chabot et CEA. Jusqu'au bout ?

1 – 2 La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : Où l'art de mobiliser beaucoup de bonnes volontés pour accoucher … d'une souris.

Atteindre le bon état des eaux, même dans notre département pourtant situé en tête de bassin, ne sera pas facile. Si 1/3 des masses d'eau est en « Très Bon Etat », près des 45% restantes *n'atteindront pas* le fatidique « Bon Etat écologique». Les causes : masses d'eau fortement modifiées et prélèvements excessifs du fait d'une hydroélectricité omniprésente et de stockages d'irrigation toujours plus importants ; pollutions aux nitrates, pesticides, herbicides ; épuration des eaux de consommation humaine insuffisante ou inexistante etc. etc.
Au fil des réunions, thématiques et par bassin versant, ce constat désolant ne provoque que des réponses évasives. L'Etat, à court de budget mais responsable devant les instances européennes, cherche même des porteurs d'initiatives et de projets. Rares sont les actions financées. L'Agence de Bassin, mobilisée sur les programmes assurant la continuité écologique et des interventions sur les pollutions diffuses, fait déjà des choix drastiques. Les collectivités locales mettent en avant les difficultés financières. En attendant, les objectifs d'atteinte du bon état de la DCE sont … remis… à plus tard… 2017 ? 2021 ? 2025 ? ...

1 – 3 Le classement des cours d'eau : état d'avancement de cette révision à haut risque des protections sur nos cours d'eau.

Nous vous avions fait part de notre engagement en 2010, dans la consultation publique sur la nouvelle classification des cours d'eau. Les anciennes protections, cours d'eau « réservés » et cours d'eau « Axe bleu migrateurs », seront abrogés fin 2013. Nouveau classement à haut risque puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, que de remplacer un fort niveau de protection, certes relativement restreint, par un régime plus étendu, à plusieurs vitesses, visant en principe à atteindre le « bon état écologique des eaux ».
Le risque était donc grand de voir se mettre en place à cette occasion une protection à minima pour satisfaire tous les usages marchands de l'eau en croissance.

Au sortir de la consultation départementale, c'est bien ce qui s'est d'abord passé : sur un potentiel de classement de 1/3 des cours d'eau du département au niveau de protection le plus fort, 25 masses d'eau étaient déclassées par le Préfet de l'Ariège. Motifs essentiels des déclassements : « masse d'eau fortement modifiée » et / ou « projets hydroélectriques sur le cours d'eau ».

Cours d'eau par cours d'eau, nous nous sommes donc investis dans un travail de fourmis pour argumenter nos avis, opposés aux conclusions du Préfet.
Cartographies, visites et collectes de terrain, dossiers photos, ont débouché sur l'interpellation du Préfet de Région, coordinateur du bassin Adour Garonne.
Cette démarche, reprise et appuyée au niveau régional par FNE Midi Pyrénées, s'est traduite par une révision des positions officielles et on permis que : ***sur les 25 masses d'eau non proposées au classement en Ariège, alors qu'elles sont, soit en Très Bon Etat soit Réservoir Biologique, la liste arrêtée par le Préfet coordonnateur de Bassin propose finalement :***

- ***le reclassement de 6 masses d'eau en liste 1 (niveau de protection le plus fort),***
- ***le reclassement de 5 masses d'eau sur liste 1 avec modifications du linéaire concerné,***

- ***mais 14 masses d'eau restent non classées.***

Malgré ces propositions, qui ont évoluées favorablement, la part reste belle aux projets hydroélectriques (très majoritairement portés par des collectivités locales). Dans notre département, c'est la cause première des déclassements, et ce, pour un gain énergétique global sans intérêt vu son extrême faiblesse.

1 – 4 La révision du Plan de Gestion d'Etiages (PGE AG) : la révision est prévue pour 2013. FNE-MP a demandé au Chabot de représenter France Nature Environnement sur la tête de bassin Adour-Garonne (l'Ariège).

Objectif du PGE : garantir un débit suffisant pour assurer tous les usages de l'eau et le bon état biologique de la rivière lors des étiages, principalement d'été et automne. C'est tout le bassin Garonne qui est concerné, et vous remarquerez que notre département, avec ses hauts barrages et Montbel, est déjà, de très loin, le plus grand contributeur au soutien d'étage de ce bassin.

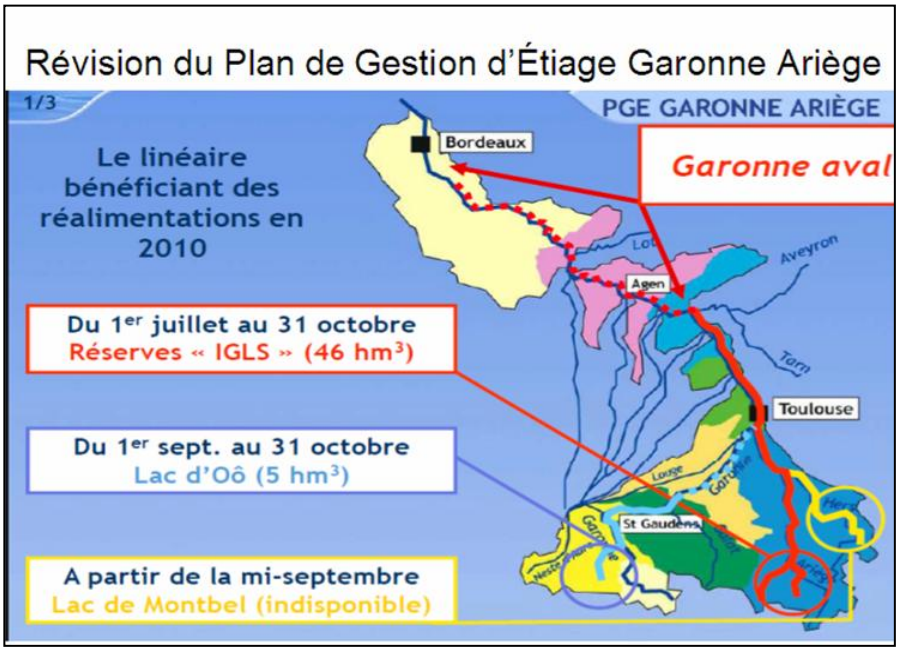

Les intentions générales affichées : Compte tenu des grandes quantités d'eau consommées en été, principalement par l'irrigation des cultures intensives de maïs, il s'agit de définir un DOE (« débit objectif d'étiage ») le plus haut possible pour assurer le maximum de prélèvements pour les activités humaines !!! Un DOE de 18m3/s est visée au Vernet (Hte-Garonne).
Le débit minimal de crise étant défini à 8m3/s pour préserver la vie et le fonctionnement de la rivière.

Mais les enjeux cachés dépassent la simple révision des débits :
Charlas n'existant toujours pas (opposition du Conseil Général 31), il s'agit -ni plus ni moins- de trouver, d'une autre façon, une capacité de stockage équivalente. Pas question de revenir sur des pratiques agricoles industrielles si grandes consommatrices d'eau. Alors, « La Solution » : construire plusieurs ouvrages, pour la même capacité totale que Charlas, à la fois sur la Haute-Garonne amont et –encore !- sur la Haute Ariège.
Parallèlement, le CG 09 recherche, lui aussi, de nouveaux lieux de stockage sur le département, lesquels auront pour conséquence une artificialisation encore aggravée des rivières d'Ariège, y compris pour leur débit de crise.
La convergence des points de vue du CG 09 et de l'Etablissement Public de Bassin, se traduit par des projets dans tous les sens.

Pourtant d'autres voies sont possibles : réviser les politiques agricoles et favoriser une agriculture biologique de proximité, favoriser la rétention d'eau sous d'autres formes que les stockages artificiels : protéger les zones humides, protéger les nappes, éviter les plans d'eau qui favorisent l'évaporation (telles les gravières !!!)… Une étude d'impact en Haute-Garonne montre par exemple que l'évaporation de 1000 hectares de gravières représente le même volume q'un réservoir de 12 à 15 Million de m3. Plus que des pistes, **c'est une autre façon de concevoir l'eau et les milieux aquatiques qu'il faut promouvoir.**

1 – 5 Un SCOT pour la vallée de l'Ariège :

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Val d'Ariège (SCOT) regroupe les collectivités de Tarascon à Saverdun pour « fixer l'organisation du territoire afin de préserver un équilibre entre les différentes zones et usages et favoriser le développement durable ». Cà, c'est la définition. Après ... !
Les associations environnementalistes ont beaucoup de points de vue à faire valoir dans les commissions de travail (Urbanisme, Gestion de l'Espace, Transports, Economie, Equipements, Agriculture, Environnement).
Nous avons donc rencontré, avec le CEA, le Président du Syndicat Mixte d'élaboration afin de discuter des modalités de participation des associations à la réflexion et à l'élaboration du projet.

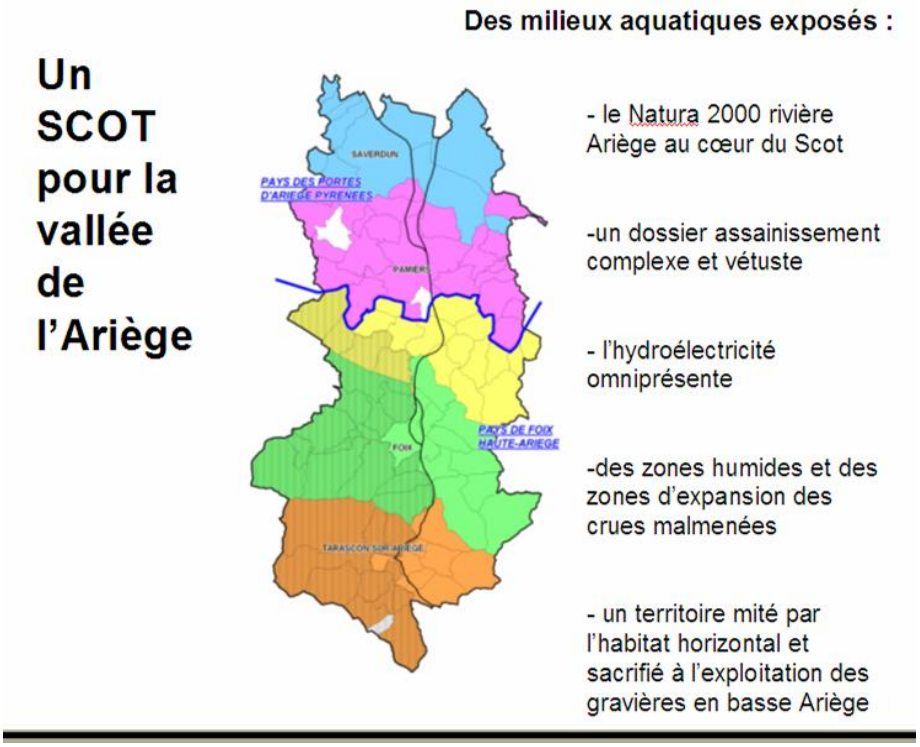

Parmi nos propositions :

- La Trame Verte et Bleue constitue à notre avis un enjeu essentiel du territoire concerné. La rivière Ariège, qui traverse de part en part le Scot et l'Hers (qui le limite au nord-est), en sont des éléments essentiels, « Natura 2000 » et Axe bleu migrateur tous les deux. Ce sont des éléments structurants du territoire qui doivent être perçus comme une richesse et non comme des contraintes supplémentaires.

- Concernant les infrastructures en rivière : l'état des lieu initial doit relever en priorité la suraccumulation des ouvrages présents dans le périmètre du Scot : 12 ouvrages hydroélectriques importants sur l'Ariège (dont deux totalement infranchissables) déterminant plus de la moitié de son linéaire en tronçons court-circuités. L'état des lieux doit prendre en compte les effets du « cumul des impacts », rendant quasi impossible le retour à une réelle continuité écologique en cas d'ajout de nouvel ouvrage sur ce secteur. Chez nous, les cours d'eau donnent déjà beaucoup, beaucoup, aux énergies renouvelables. Les gains sont désormais à trouver ailleurs (économies d'énergies, éolien, photovoltaïque …).

- Pour l'urbanisme, l'habitat et les équipements collectifs, nous devons apprendre à respecter les cours d'eau, à leur laisser les espaces de divagation nécessaires (zones d'expansion de crues), à maintenir ou à rétablir les corridors écologiques, à protéger les zones humides, si utiles, à travailler la qualité des eaux …

- En assainissement : le potentiel des installations collectives est limité. En plus, nombre de collectivités rurales sont encore sans solution. Le Scot devrait aussi encourager les réserves foncières nécessaires à la création de zones tampons entre les rejets d'effluents des stations d'épuration et les milieux aquatiques, très souvent récepteurs finaux.

- Le Scot souhaite influer sur le Schéma Des Carrières 09 afin de limiter les extractions de granulats dans la zone de basse Ariège : c'est un souci que nous partageons et qui exige aussi l'utilisation de matériaux de substitutions aux graves alluvionnaires, en premier lieu dans les travaux réalisés pour le compte des collectivités du SCOT.

- Enfin et en vrac : l'élaboration d'un SCOT c'est aussi le moment d'engager les réflexions sur la récupération collective des eaux de pluie ; la valorisation par irrigation-recyclage des eaux grises d'assainissement ; l'étanchéification des sols et les problèmes de ruissellement des hydrocarbures ; la place et le type d'agriculture de proximité ; les éco-quartiers et les politiques de rénovation de l'habitat selon les principes du Développement Durable (basse consommation, réflexion sur l'éclairage public)…

Le champ est vaste. Nous y attirons aussi l'attention sur l'indispensable vigilance à l'irréversibilité de certaines situations : artificialisation du territoire, chenalisations interdisant la divagation de la rivière… à éviter à tout prix.

2 – Les enquêtes publiques et autres dossiers de l'année

Nous avons cette année déposé à 3 enquêtes publiques.

*** Zonage d'assainissement de Gaudiès :** nous y avons appuyé le vœu de la municipalité de créer une station d'épuration sur filtre planté.

*** Le renouvellement du droit d'eau du Moulin de St Jean de Verges sur l'Ariège :** situé sur le Natura 2000 et en Axe bleu migrateur, ce dossier se présente dans un contexte fluvial déjà très fortement marqué par un déséquilibre hydrologique et écologique, du : en majeure partie, aux nombreux seuils présents sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau Ariège ; à l'effet cumul des ouvrages au « fil de l'eau » déterminant un linéaire très important de tronçons court-circuités ; aux forts stockages qui y sont fait en amont à destination de l'hydroélectricité.

Les nombreuses modifications au dossier que nous avons proposé ont retenu l'attention du Commissaire Enquêteur avec notamment - c'est une première qui nous l'espérons fera école - la notion de débit d'optimum biologique comme critère de débit réservé (autrement dit au minimum 1/5^{ième} du débit moyen au lieu du 1/10^{ième} dans le tronçon court-circuité) ou la prise en compte de la dévalaison de toutes les espèces migratrices (anguille, saumon ...) avec un plan de grille resserré à 2cm.

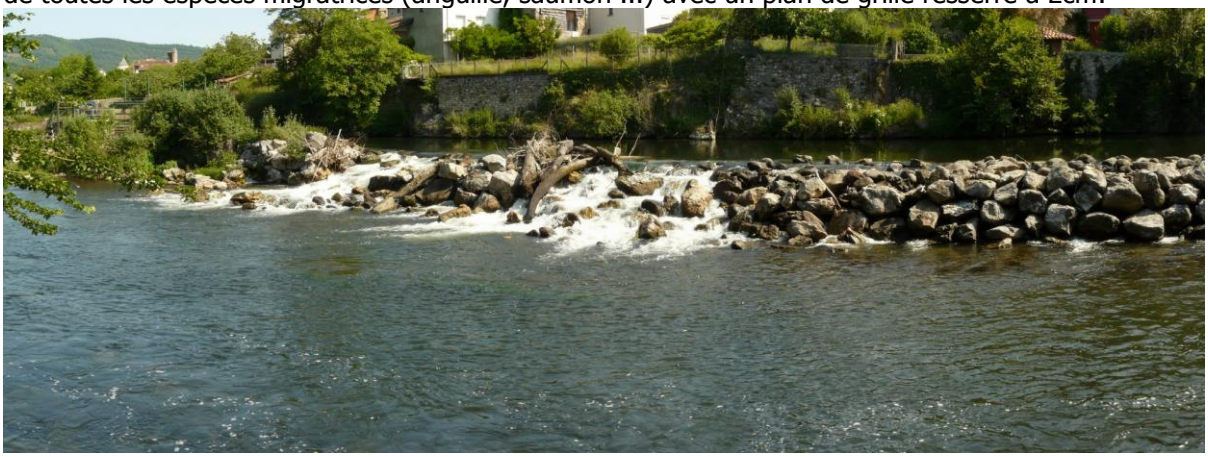

L'intégralité de notre intervention à l'enquête publique est disponible sur notre site **http://le.Chabot.Free.fr/**

*** Micro centrale sur l'Arac** : dans la longue série des droits d'eau « fondés en titres » et donc imprescriptibles, associés aux moulines (forges, meules..), cette demande de création d'une micro centrale au moulin de Lirbat confirme nos craintes de voir les cours d'eau du Couserans se transformer en succession de tronçons court-circuités.
Grâce à son instance de classement en liste 1 et suite aux interventions conjointes de la Fédé de pêche, du CEA et du Chabot, le dossier est pour l'instant suspendu, dans l'attente de la définition du débit d'optimum biologique qui devrait devenir une référence sur ces types de cours d'eau à forts enjeux patrimoniaux.

3 – un point sur le juridique

Toujours nos trois dossiers en instance de jugement au Tribunal Administratif : Schéma départemental des Carrières modifié 2009, ouverture de la gravière Denjean sur Saverdun et extension de Midi Pyrénées Granulats sur Montaut.

Un nouveau dossier à l'instruction sur lequel nous nous portons partie civile : il concerne des travaux en rivière sans autorisation dans le Quérigut, qui ont détruit une zone humide classée en Natura 2000.

Et un dossier sur lequel nous travaillons actuellement : la pollution par une installation industrielle d'élevage bovin sur la commune de Montaut, d'une "galage" en connexion avec le cours d'eau du Raunier.

4 - l'association dans les médias et les rendez vous de l'année

Des beaux jours du printemps à l'automne, plusieurs sorties cette année ont permis à nos adhérents de mieux connaître nos cours d'eau, leur milieu et le petit monde présent sur les berges et dans la rivière.

Au programme : Douctouyre, Lauze, ruisseau d'Orus, Lez, Riberot, au printemps

à la recherche des épreintes de loutres en automne avec l'Association des Naturalistes Ariégeois

notre présence dans les médias :

La Dépêche

dans la presse

Pamiers. Gravières : c'est toujours non !

Quel plan pour les gravières qui mettent en danger la nappe phréatique ?

Ariège News …

Gravières: «La Basse Ariège ne sera pas transformée en un gigantesque lac»

mais aussi :

le 20 mai : <u>au festival des Milles Pagaies à Seix :</u>

Notre stand pendant les deux jours du festival,

une ambiance de fête bien sympathique et engagée pour des rivières vivantes et de qualité.

le 2 juillet : La journée pique-nique du Chabot chez nos amis Doris et Sylvain à Fourmiguères, dans le cadre magnifique de leurs étangs.

Et nos participation aux débats : à Lavelanet en Janvier sur le classement des cours d'eau, à Foix en mai suite à la pollution de la nappe phréatique, en juin à Saverdun sur les gravières.

5 - Vie de l'association : et toujours …

Nos réunions mensuelles se sont toutes tenues (avec une pause en août). Elles sont ouvertes à tous les adhérents. C'est le lieu de réflexion et de décision de notre association. Nous vous invitons à y participer régulièrement.
Elles se tiennent à **Varilhes, salle du Château (à coté de la piscine) à 20h 30 le premier mardi de chaque mois**.

Le site internet du Chabot:
Suivez l'activité de l'association sur **le blog du Chabot**, accessible directement depuis le site, il est interactif et vous pouvez y apporter votre contribution. Notre site attire toujours plus d'un millier de visites tous les ans, il draine des adhésions et des soutiens.

A visiter sans retenue : le blog sur **http://le.chabot.free.fr/**

Rapport de trésorerie :

Le bilan de trésorerie se solde pour l'année 2011 par une baisse de l'encaisse totale de près de 900 euros, résultant majoritairement de l'impossibilité de pouvoir maintenir notre Loto sur la commune de Varilhes : la salle polyvalente de Varilhes étant attribuée prioritairement aux associations strictement locales nous n'avons pu obtenir de date.
Pour l'année à venir, il est proposé de maintenir les cotisations à leur niveau de 2011.

Votes :

Les rapports ont été adoptés à l'Unanimité des votants.

Pensez au « Chabot »

N'attendez pas . .

Votre cotisation est la marque de votre intérêt et de votre soutien.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

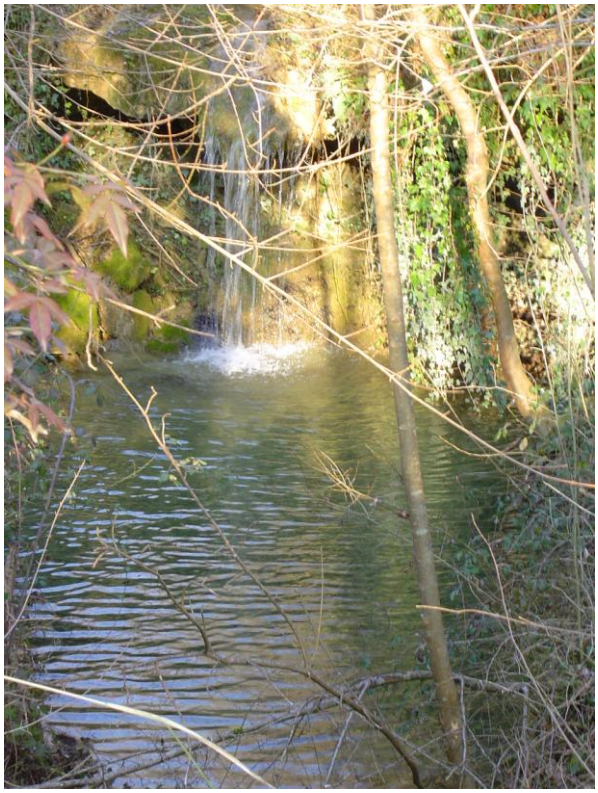

Cotisation 2012 : adhérent 15 euros, inchangée (vous avez moins de 25 ans ou de faibles revenus : 6 euros)
cotisation couple 25 euros

Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120 –

adresse : Mairie de Varilhes 09120

ou remis à Henri Delrieu, trésorier ;
2 les hauts du Puget
09120 Crampagna